

Règles de vie du centre de documentation et d'information

► Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h15-12h15 / 13h-17h
Mardi : 8h15-12h15 / 13h-16h
Mercredi : FERME
Jeudi : 8h15-12h15 / 13h-17h
Vendredi : 8h15-12h15 / 13h-16h

► L'accès au CDI

- Le CDI est un espace à disposition de toute la communauté scolaire pour le prêt de documents, la consultation sur place, la lecture et le travail personnel ou en groupe.
- Les élèves qui ont un travail de recherche sur des documents ou de la lecture silencieuse sont prioritaires pour venir au CDI.
- Avant de venir au CDI les élèves doivent s'inscrire à la vie scolaire puis ils sont accompagnés par un surveillant (sauf à 13h10 où les élèves attendent la documentaliste devant la vie scolaire).
- En arrivant au CDI, les élèves déposent leur sac à l'entrée puis s'inscrivent sur un cahier de présence. Les élèves restent au CDI jusqu'à la sonnerie.
- Les élèves doivent demander l'autorisation pour utiliser les ordinateurs. L'utilisation des ordinateurs est exclusivement réservée au travail.
- Le CDI est fermé aux récréations sauf les 5 premières minutes pour le retour et l'emprunt de livres.
- Il est interdit de boire, de manger, d'utiliser son téléphone, de jouer et de parler (sauf pour le travail en groupe en chuchotant).
- Les élèves s'engagent à respecter le calme et le silence.
- Avant de quitter le CDI, les élèves doivent ranger les documents à leur place, éteindre les ordinateurs, et ranger les chaises.

► Le prêt de livres

- 3 livres maximum pour une durée de 15 jours.
- Ne peuvent pas être prêtés :
 - les dictionnaires
 - le dernier numéro des revues
 - les DVD
- En cas de retards répétés, les élèves seront sanctionnés par la documentaliste.

Mme Laval
Professeur documentaliste